



CHALLENGE DE GOLF PAR EQUIPES DES 36 COMMUNES DES HAUTS-DE-SEINE 2025

Règlement Officiel

*Organisé par le Comité Départemental de Golf du 92,
avec le concours du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine*

1. ENGAGEMENTS

1.1. INSCRIPTION

Au plus tard le **dimanche 27 avril 2025, sur Extranet**.
Le droit d'inscription est fixé à **60 € par équipe**.

L'inscription doit être confirmée en envoyant le bulletin d'inscription complété avec un chèque ou un virement en règlement du droit d'inscription (chèque à l'ordre Comité Départemental de Golf du 92 ou par virement : cf. coordonnées bancaires sur la fiche de confirmation d'inscription).

1.2. GREEN-FEE

Le montant du green-fee est fixé pour toutes les poules à **50 € par joueur**.

Le responsable s'engage à envoyer le règlement des green-fees des équipiers directement auprès du secrétariat du Comité départemental dans la semaine suivant l'épreuve.

Pour la finale sur le golf de Saint Cloud, les green-fees seront fixés à **30 € par joueur**.

2. INSCRIPTION DES JOUEURS SUR EXTRANET

La date limite pour inscrire les joueurs potentiels sur Extranet est fixée au **Dimanche 11 mai 2025 minuit**.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1. POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- **Epreuve ouverte aux Associations Sportives Municipales des Hauts de Seine affiliées à la FFGolf.**
- Les clubs doivent être à jour de leurs cotisations fédérales et de ligue au jour de la clôture des inscriptions.
- **Le nombre maximum d'équipes est fixé à 18 (soit 108 joueurs).**
- Si le nombre de joueurs n'atteint pas cette limite, avec au moins une équipe par Association Sportive inscrite, des équipes supplémentaires peuvent être acceptées. Dans ce cas, les équipes seront sélectionnées **en prenant d'abord en compte le classement du trophée développement puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.**

3.2. POUR LES ÉQUIPIERS

- **Être titulaires de la licence FFGolf** de l'année en cours.
- **Être membres de l'association sportive municipale** de la commune qu'ils représentent.
- Être titulaires d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition, ou si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.
- Justifier de leur **résidence dans la commune** pour laquelle ils participent.

3.3. INDEX PRIS EN COMPTE

- Index maximum de 35.0
- Tous les index entre 30 et 35 seront ramenés à 30 pour la compétition,



- L'index pris en compte sera celui du joueur à la date de clôture des inscriptions des joueurs potentiels sur Extranet, soit le 11 mai 2025.

Le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs. En cas d'inéligibilité, le comité statue et peut prononcer une sanction.

4. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Les équipes seront constituées en **trois** poules qualificatives dont la composition sera effectuée par le Comité de l'épreuve.

Les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour participer à la Finale.

Calendrier des poules

Les matchs de poule se dérouleront les :

- **Samedi 24 mai 2025** - Poule 1
- **Dimanche 15 juin 2025** - Poule 2
- **Dimanche 29 juin 2025** - Poule 3

Les matchs de poule se dérouleront sur les golfs suivants :

- *Golf de Rueil Malmaison*
25 boulevard Marcel Pourtout – 92500 Rueil-Malmaison
Tel : 01 47 49 64 67 – rueil@bluegreen.fr
- *Golf du Haras de Lupin*
129 av de la Celle Saint Cloud – 92420 Vaucresson
Tel : 01 47 01 15 04 – haraslupin@stade-francais.asso.fr
- *Golf du Paris Country Club*
1 rue du Camp Canadien – 92210 Saint Cloud
Tel : 01 47 71 39 22 – golf@pariscountryclub.com

Pour la Finale

La Finale aura lieu le **Samedi 12 Juillet 2025** au golf de Saint Cloud.

5. FORME DE JEU

5.1. ÉQUIPES

- Le nombre d'équipiers est limité à 6.
- Chaque équipe sera obligatoirement mixte
- En cas de forfait, un joueur pourra être remplacé, tout en conservant la mixité. Si la mixité n'est pas conservée, le joueur ne pourra pas être remplacé.
Exemple : Si une équipe est composée de quatre Messieurs et une seule Dame et que celle-ci ne peut pas participer à l'épreuve, elle pourra être remplacée par une autre Dame. Si l'équipe ne trouve pas de Dame et ne peut donc conserver la mixité, elle pourra participer avec seulement quatre joueurs.
- Une commune présentant un réel déficit de joueurs est autorisée à inscrire une équipe de 3 joueurs minimum.

La liste des équipiers participants à chaque poule, doit être fournie par mail au CDG92, au moins **7 jours pleins avant le déroulement de l'épreuve**. Les joueurs participants doivent obligatoirement figurer sur la liste présente sur Extranet.

Nous rappelons qu'il est du ressort du responsable de vérifier la validité des licences et des certificats médicaux ainsi que la résidence des joueurs sur la commune.

5.2. FORMULE DE JEU ET CLASSEMENT

Formule : Simple Stableford - 18 trous



- **Classement individuel en Brut et en Net pour chaque poule qualificative**
- **Classement par équipe :**

Le classement sera effectué par l'addition des 3 meilleurs scores nets et des 2 meilleurs scores bruts. Le score d'un joueur pourra être pris en compte simultanément s'il entre dans les critères ci-dessus des classements Brut et Net.

Départage : les équipes seront départagées en comparant le 1^{er} score Brut, puis le 2^{ème} score Brut, puis le 1^{er} score Net, puis le 2^{ème} score Net, puis le 3^{ème} score Brut, puis le 3^{ème} score Net. Ainsi de suite jusqu'à la comparaison de tous les scores.

En cas d'égalité parfaite après ces départages, les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off « trou par trou », en Brut.

6. REPÈRES DE DÉPARTS

Messieurs : Repère III Marques Jaunes.

Dames : Repères V Marques Rouges.

Le Directeur du club recevant la rencontre doit veiller à ce que les marques de départs respectent les repères fixes.

7. PRIX

Le challenge municipal de golf sera remis au vainqueur de l'épreuve le jour de la finale lors de la remise des prix. En revanche le challenge qui portera le nom du vainqueur restera dans les locaux du Comité Départemental de Golf des Hauts-de-Seine.

La société Claude Gilbert, partenaire de la compétition, dotera également la finale.

8. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

- 1 représentant du club
- 1 représentant du Comité départemental des Hauts de Seine